

Avis n° 2023-22 du CSRPN Occitanie
relatif à
la demande d'autorisation de travaux
dans la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du Lot
(Commune de Crayssac)

Vu l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 12 septembre 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 25 septembre au 1^{er} octobre 2023,

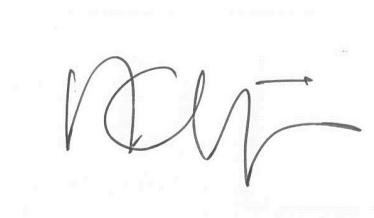
Considérant

- que l'enfouissement des surfaces Dancing 1 et Dancing 2 est essentiel à leur bonne protection,
- que la circulation sur les dalles fossilifères sera interdite pendant le temps de travaux,
- et que le conservateur de la RNNIG suivra l'évolution du chantier,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel émet un avis favorable pour ces travaux, un avis favorable pour ces travaux, à condition de réaliser une imagerie 3D par photogrammétrie des surfaces avant leur enfouissement.

Toulouse, le 2 octobre 2023,

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali GERINO

**Rapport sur la demande d'autorisation de travaux
dans la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du Lot
(Commune de Crayssac)**

Description du site et des travaux envisagés

« La Plage aux Ptérosaures » est l'un des sites phares de la RNNIG du Lot. C'est en effet un site à conservation exceptionnelle (fossil-lagerstätte) daté du Jurassique supérieur (Tithonien) célèbre pour sa grande richesse ichnologique. Plus de 100 pistes de vertébrés et d'invertébrés ont été mises au jour, parmi lesquelles des isopodes, tortues, dinosaures, crocodiliens, ptérosaures, etc. La multitude, la diversité et la qualité des traces conservées est unique en Europe (voir fiche MPY0055 de l'INPN).

Si depuis 2011, l'essentiel du site est protégé par un bâtiment, deux surfaces (Dancing 1 et Dancing 2), situées à l'extérieur du bâtiment, restent encore exposées à l'érosion. Les travaux envisagés pour protéger ces deux surfaces prévoient la mise en place d'un géotextile, le maintien de celui-ci par des dalles de stabilisation, puis un recouvrement de l'ensemble par une couche de sable de 20 cm d'épaisseur et un remblaiement avec matériaux in situ sur 60 cm d'épaisseur.

Etude d'impact

Pour la réalisation de ces travaux, certaines mesures ont été prises :

- Les surfaces Dancing 1 et Dancing 2 seront interdites d'accès, même aux piétons ; les zones périphériques à ces surfaces, où d'autres zones fossilifères sont naturellement protégées par une dizaine de centimètres de calcaire, seront interdites d'accès aux véhicules, seuls les piétons y seront autorisés.
- Les rares arbustes présents sur Dancing 1 et Dancing 2 seront coupés mais les souches laissées en place pour ne pas déstabiliser les surfaces fossilifères.
- A chaque réunion de chantier le conservateur de la RNNIG sera invité. Celui-ci sera également consulté lors de la décision de l'enlèvement de la bâche qui protège actuellement Dancing 1.

La protection par enfouissement de Dancing 1 et Dancing 2 et les interventions envisagées apparaissent pertinentes et assureront la bonne intégrité du site fossilifère.

Néanmoins, afin de garantir l'intérêt et la pérennité scientifique de ces deux surfaces avant leur enfouissement, il m'apparaît nécessaire d'en faire des modèles numériques 3D. Les rares photos actuellement disponibles de Dancing 2, le moulage d'une partie des empreintes de Dancing 1 (qui date d'avant son premier recouvrement) et les quelques photos numériques datant du début des années 2000 disponibles pour Dancing 1 me semblent insuffisantes. Une imagerie par photogrammétrie des deux surfaces est une méthode rapide, peu coûteuse et facile à mettre en œuvre pour garantir la pérennité scientifique des empreintes conservées sur les deux surfaces. La photogrammétrie fait d'ailleurs partie des « incontournables » scientifiques actuels pour l'étude paléontologique des dalles à ichnites.

Montpellier, le 15 septembre 2023

Le Rapporteur,